



**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

**PROCES VERBAL du
JEUDI 25 JANVIER 2024**

Assistaient à la réunion (13 personnes) :

Mmes Christine MONNEAU, Présidente, Martine BARBIER-PRIEUR, Sylviane CHAVENEAU, Nicole COCHARD, M. Roger DUVEAU, Mmes Maryvonne FOUCHARD, Marie-Christine FOURNIER, Nicole GUILLOTEAU, Sylvie LAUDE, Bernadette LEMOINE, Carole MEGIMBIR, Odette VALE-LERAY, Monique VERNEAU.

Absents excusés (3 personnes) :

M. Pierre BOSSE (membre honoraire), Mmes Marie-Christine POIRIER (Pouvoir à Mme Marie-Christine FOURNIER) et Jocelyne SEJOURNE-CAVELIUS.

Personnes invitées : M. Thomas CONSTANTIN, représentant du Département et Mmes Aurélie CAILLAUD et Annie TREMBLAIS, permanentes de l'APDM.

Suffrages exprimés : 14 (dont 1 pouvoir).

Ouverture de la séance : 14 h 35.

Avant d'entamer l'ordre du jour, C. MONNEAU donne la parole à Mme Odette VALE-LERAY, cooptée au dernier Conseil d'administration et propose un tour de table afin que chaque membre se présente.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 octobre 2023

Le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité.**

Point budgétaire (budget prévisionnel, subvention, médailles, imprimante..)

C.MEGIMBIR présente le budget prévisionnel pour 2024 en rappelant les points modifiés, à savoir : l'inscription d'un crédit de 15 000 € pour la prime départementale-médailles, loyer et charges considérés désormais comme avantage en nature. Sur ces deux lignes, elle demande à M. CONSTANTIN ce qu'il en est. Ce dernier précise que pour l'instant, il n'y a pas d'avancées concernant les médailles et pour le loyer et charge qu'il faudrait voir avec la DPI pour prendre une délibération à ce sujet.

Par ailleurs, Mme MEGIMBIR souligne que l'APDM n'a pas perçu la subvention départementale pour 2023. Ce à quoi M. CONSTANTIN répond qu'il faudrait prendre rendez-vous auprès de la DRH pour en discuter.

Sur les assurances, C. MEGIMBIR précise que ce poste est en diminution et qu'après relecture du contrat, elle a sollicité ces assurances pour la prise en charge des frais d'annulation concernant le voyage à Londres, le déplacement SNCF à Paris et Astérix.

Elle rappelle que le salaire d'Aurélié CAILLAUD est pris sur le budget APDM et que celui de Mme Annie TREMBLAIS est assuré sur le poste volance de la DRH.

En ce qui concerne les recettes, il y a une diminution des rentrées des adhérents qui sont en diminution par rapport à l'an passé (254 actifs + 234 retraités) à ce jour ; en 2022, elle s'élevait à 53 300 €.

Pour la demande de subvention départementale de 2024 à hauteur de 71 792 €, il n'est pas possible de la rapprocher de celle de 2023 car rien n'a été versé de la part du Département.

Le budget prévisionnel 2024 présente un déficit de 7 000 € qui sera pris sur les réserves mais Mme MEGIMBIR précise que la diminution des adhérents entraînera une perte de 2 500 €.

A. CAILLAUD indique qu'elle a procédé à une relance auprès des personnes qui s'étaient inscrites l'année dernière et qu'il en a résulté que deux avaient oublié et que cinq ont décidé de ne plus adhérer.

Mme CHAVENEAU demande si en 2024, il est prévu une soirée APDM. Il est répondu que cette soirée pourrait avoir lieu au Château du Plessis-Macé et qu'une demande de location gratuite pourrait être faite près d'Emmanuel DUPONT.

Pour le spectacle de Noël, Mme FOUCHARD précise que celui présenté cette année n'était pas pour les enfants et que le manque à gagner a été limité. Mme MEGIMBIR rappelle qu'elle avait proposé ce spectacle auprès du Village Saint-Exupéry mais qu'elle n'a obtenu aucune réponse. Il est proposé de reprendre contact avec le CEZAM mais R. DUVEAU rappelle que la vente des places a été difficile.

Mme MEGIMBIR demande à M. CONSTANTIN quelle est l'activité proposée par le Département. Ce dernier répond que le Département a décidé que tous les deux ans, un grand rassemblement aurait lieu soit à Terra Botanica ou au Plessis-Bourré..

3) Point sur les sorties et voyages en cours, activités programmées et groupements d'achats (parfums, expo ventes)

Commission convivialité, sport et loisirs : Paris libre SNCF (coût APDM 1 460 €) compte tenu de frais d'annulation s'élevant à 306 €. Pour les deux matchs des Ducs d'Angers (88 Grenoble et 31 Amiens), le coût pour l'APDM est de 149 € pour Amiens et de 6 € pour Grenoble compte tenu du geste commercial obtenu en raison du partenariat avec les Ducs d'Angers.

A. TREMBLAIS a précisé qu'une relance sera faite pour les sorties Bowling et le Karting qui auront lieu en février/mars. Pour le Grand parcours du Puy du Fou, la part APDM est de 1 170 € sur une base de 53 personnes ; 21 sont déjà inscrits, étant précisé que si les inscriptions sont inférieures à 37, la sortie sera annulée. Pour la cinéscénie du Puy du Fou, la base prévue est de 53 personnes.

Il est proposé un atelier décoration florale, en mai-juin, sur deux heures entre 12 et 14 heures. Pour cette activité, trois devis ont été proposés. Lydie fleurs propose de se déplacer à la cité administrative. Le choix sera fait en commission.

Il est également prévu le zoo de Beauval (part APDM 958 €), Rotterdam du 9 au 13 mai ainsi que la visite d'un château.

Le tout pour une dépense estimée à 12 610 €.

Commission retraitée : C. MONNEAU précise que la Commission retraitée a également envisagé la visite d'un château..Autres projets : le repas de Noël, spectacle la chaise rouge, les châteaux de Villandry et d'Ussé.

S. LAUDE présente la sortie « Rotterdam du 9 au 13 mai 2024 » trajet en car, toutes les visites sont comprises dans le prix de 1 165 € et moins 200 € au titre de la participation APDM pour les adhérents. Annulation possible dans le délai d'un mois ou deux avant le départ en cas de participants insuffisants. Départ à 2 h et retour à 23 h 30.

Le Conseil d'administration valide la fiche budgétaire.

A. TREMBLAIS rappelle que le voyage au SRI LANKA était prévu sur une base de 40 participants du 4 au 15 octobre 2024 (participation APDM 300 €). Mais compte tenu du succès de cette proposition, à savoir 63 inscriptions, elle a cherché des solutions : celle du Département du Morbihan qui, devant le même succès pour un voyage totalement identique, auquel aurait pu se rattacher nos agents. Malheureusement, le car, à ce jour, est complet. La deuxième, à savoir mettre en place un deuxième car pour les 23 personnes en plus et essayer de trouver d'autres participants, soit des agents, soit des extérieurs.

MC. FOURNIER demande au Conseil d'Administration s'il serait favorable pour aller au-delà des 40 participants prévus et donc de mettre en place un deuxième car.

Mme MEGIMBIR, en tant que trésorière, fait valoir que la ligne budgétaire de 12 500 € pour les voyages serait largement dépassée et augmenterait le déficit prévu au budget prévisionnel (7 000 €). Elle souhaite maintenir la base de 40 personnes et d'appliquer les règles du règlement intérieur pour sélectionner les futurs participants à ce déplacement. Par ailleurs, elle rappelle que pour certains l'APDM n'est pas une agence de voyage.

Mme LEMOINE estime qu'il serait dommage de rester sur l'aspect financier alors que tout le monde souhaite la relance de l'APDM.

Un débat s'engage entre les membres du Conseil d'administration et permet à chacun de s'exprimer sur le sujet.

A la suite de quoi, C. MONNEAU, Présidente, met aux voix l'accord pour aller au-delà des 40 participants prévus au départ et, en conséquence, d'engager un deuxième car :

Abstention : 0
Contre : 2
Pour : 12

A. CAILLAUD propose, dans le cadre des groupements d'achats, de relancer les parfums, les ventes de lingerie et vêtement (Allande), bière de Vendée et des confitures, etc...

4) Dates prévisionnelles du CA du 18 avril 2024 et de l'AG du 23 mai 2024

C. MONNEAU rappelle les dates du prochain CA le 18 avril et de l'AG le 23 mai 2024 et demande qu'un rétroplanning soit mis en place pour la bonne organisation de l'AG. Prévoir le rapport d'activités.

5) Questions diverses

C. MONNEAU demande l'accord du Conseil d'administration pour l'acquisition d'une imprimante couleur et A3 par l'APDM pour ses locaux. Elle propose de l'acheter ou de la louer.

Le Conseil d'administration donne son accord pour cette acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

La Présidente,



La secrétaire,


